

COMPTE-RENDU
de la séance
du Conseil Municipal
du 14 mai 2019

- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal
- Modifications statutaires – Départ de la commune de Piré sur Seiche et intégration de la commune de Piré Chancé
Le Conseil Municipal décide de valider le départ de la commune de Piré sur Seiche du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil et d'intégrer la nouvelle commune Piré-Chancé du SIEFT
- Bornage NEOTOA / Lotissement rue de la Voisinière
et lotissement du champ de la Croix par le Cabinet Legendre
Avis favorable du Conseil Municipal
- Déclaration d'Intention d'Aliéner 12 rue de la Mairie
Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.
- Marchés publics – travaux réhabilitation bar – pénalités de retard Entreprise DARRAS
Monsieur GESLIN, Maire, rappelle qu'un marché public de travaux lot 2 Charpente Bardage a été signé le 19 décembre 2017 avec la SARL DARRAS de Romagné.
Le CCAP prévoyait en cas de retard l'application de pénalités.
Un retard de 5 mois a été constaté. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer à l'entreprise DARRAS l'ensemble des pénalités proposées par le Maître d'œuvre soit 5 700 € se décomposant comme suit :

Montant du loyer du logement 392 € X 5 mois	1 960 €
Montant du loyer du commerce 480 € X 5 mois	2 400 €
Montant devis supplémentaire ABG Coordination	420 €
Montant mission supplémentaire DEKRA	<u>920 €</u>
	5 700 €
- Mobilier épiservices
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de racheter divers équipements (caisse enregistreuse, congélateur, présentoir thé, machine à jambon, balance, comptoir) suite à la cessation d'activités de l'épiservices.
Avis favorable du Conseil Municipal pour le rachat de divers équipements suite à la cessation d'activités de l'épiservice au prix de 1 643,90 €. TTC

- **Bail commercial futur locataire-gérant de l'épiservices**
Le Conseil Municipal décide de fixer le montant du loyer commercial de l'épiservices au prix de 65 € HT, soit 78 € TTC.
- **Subvention volleyades 2019**
Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de subvention demandée par le Club de Volley dans le cadre des Volleyades 2019 pour un montant de 50 € TTC.
- **Devis transpalette tracteur**
Avis favorable du Conseil Municipal pour un montant de 750 €.
- Madame Martine LEPRINCE a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2019. Un pot sera organisé en commun avec l'OGEC pour la remercier des services effectués.